

LA
RENAISSANCE
JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS	ADMINISTRATION	RÉDACTION	ANNONCES
Un An. 10 fr. Six Mois. 5 » ENVOI FRANCO PAR LA POSTE Etranger. Port en sus	Tout ce qui concerne l'Administration Abonnements, Articles d'argent Doit être adressé à M. A. ALRIGY Imprimerie Labaune, cours Lafayette, 5	Adresser les communications A M. COSTE-LABAUME, Directeur Cours Lafayette, 5, Lyon LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS	Fermier général : V. FOURNIER Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ Rue Confort, n° 14 LYON

FRANC PARLER

On peut lire matin et soir des choses bien étonnantes dans les journaux de la propriété, de la famille et de la religion. Mais nous ne connaissons rien de plus surprenant, de plus stupéfiant que les accusations de persécution, de tyrannie et de dictature dont on abuse à la journée contre le gouvernement et l'Assemblée.

Les mots de Convention, de Terreur, de proscription, voltigent sous la plume de nos confrères bien pensants, comme les b.... et les f.... voltigeaient jadis sur le bec du perroquet Vert-Vert.

Il paraît que cette Chambre est un véritable comité de salut public, ne reculant pas devant les actes les plus audacieux, les mesures les plus révolutionnaires. Quant aux membres du cabinet, M. Royer nous représente Tarquin, Jules Ferry Dioclétien, et M. Lepère prêterait évidemment des points à Dérys de Syracuse.

Voilà, sans contredit, des réputations bien surfaites.

La Chambre, une Convention ! Les ministres, des proscriptionnaires !

La première preuve que ces accusations sont absurdes, c'est qu'elles peuvent s'établir librement, impunément, avec une violence et une audace qu'une véritable Convention ne supporterait pas cinq minutes, et qu'une dictature digne de ce nom étranglerait sur l'heure.

Nous ne connaissons pas, en effet, de gouvernement, d'assemblée, d'hommes d'Etat, qui se soient laissé vilipender et injurier avec autant de facilité que les « tyrans » de Versailles.

Tous les ministres, tous les fonctionnaires quelconques de la République sont journellement traînés dans le ruis-

seau par leurs « victimes », sans que ces infortunées en éprouvent le plus petit désagrément.

Gambetta, président de la Chambre et représentant officiel du Parlement, est traité publiquement de « voleur » dans tous les journaux bonapartistes auxquels Chislehurst donne la pâtée.

Nous négligeons, bien entendu, les épithètes courantes de ventru, de jouisseur, de tribun repu, etc., qui ne sont que des fadeurs et des pommades.

Les membres du cabinet, nous le répétons, reçoivent quotidiennement leur bordée d'invectives conservatrices, et ils n'ont qu'à choisir entre les adjectifs, d'incapables, d'imbéciles, de niais, de renégats, de farceurs, de spoliateurs, etc., etc.

Nous ne parlons pas des journaux à images qui ne reculent devant aucune malpropreté pour en barbouiller le visage de nos gouvernants.

Avouez, par conséquent, que voilà des dictateurs singulièrement déboussés et fabriqués d'une pâte spéciale, puisqu'ils supportent sans mot dire des quolibets et des outrages dont le quart vous eût envoyé en cellule, pour la fin de vos jours, sous le régime libéral de Décembre.

Nous connaissons, pour notre part, six lignes d'allusion et trois points de suspension qui furent gratifiés de six mois de prison et de trois mille francs d'amende, par les mêmes individus qui crient aujourd'hui à la tyrannie, parce qu'on les laisse expectorer en toute tranquillité des kilogrammes d'injures aussi méprisables qu'impunies.

Ce premier point se trouve donc bien établi : s'il manque quelques libertés aux adversaires de la République, ce n'est pas à coup sûr la liberté de la diatribe et de l'insulte.

Quant aux autres persécutions, nous

avouons que nous les cherchons aussi vainement.

La persécution religieuse renouvelée de Néron et de Dioclétien se borne à demander le retour des congrégations aux lois de l'Empire et de la Restauration ; à prier très-humblement Messieurs les évêques de vouloir bien respecter les droits de l'Etat, les règles du Concordat et les décisions des Parlements monarchiques.

S'il en résulte l'éloignement de quelques Révérends, cet ostracisme est singulièrement plus doux que celui du bon roi Henri IV, du bien-aimé Louis XV et de l'Infaillible Clément VII, à l'endroit des dignes instituteurs du comte de Germiny.

De même pour toutes les questions, toutes les autres réformes qui s'imposent à la sollicitude de l'Assemblée ; cette Chambre-Convention, ces députés jacobins se montrent infiniment plus modérés, plus timorés, plus craintifs, que les législateurs de la royauté et de l'empire.

Héritiers de tout un arsenal de lois réactionnaires, confectionnées soit par les Chambres officielles de l'empire, soit par l'Assemblée de malheur, les représentants de la France républicaine ne se sont pas encore permis de porter la main sur ces arches saintes.

On n'a osé toucher ni au Conseil d'Etat, où brillent d'un pur éclat les fleurs les plus odorantes du parterre réactionnaire, ni à la magistrature, ce refuge inamovible des colères et des rancunes des commissions mixtes, sans ouvrage.

Bien mieux, lorsqu'il y a huit jours, M. Boyssset, député de Saône-et-Loire, est venu présenter un projet de nouvelle investiture, — la Chambre s'est empressée d'ajourner cette mesure par trop

radicale, en la renvoyant au projet d'ensemble de M. Le Royer.

Et cependant à qui M. Boyssset avait-il emprunté son projet ?

Eh ! mon Dieu, aux errements de la Restauration, aux exemples de cette monarchie traditionnelle qui est, dit-on, le symbole, le prototype du gouvernement conservateur, du régime de la famille, de la propriété et de la religion.

Tels sont donc les méfaits horribles de ces radicaux malfaisants, de ces plagiaires de 93.

Ils souffrent qu'on les insulte, qu'on les diffame et qu'on les calomnie, sans traîner leurs détracteurs, non pas à la guillotine, mais même à la barre d'un tribunal.

Ils ébauchent des réformes timides, dont les plus audacieuses sont calquées sur les lois de l'excellent Louis XVIII et du pieux Charles X.

Ils donnent du Monseigneur gros comme le bras aux prélats que le Roy traitait dédaigneusement de Monsieur l'Evêque.

Il nous présentent en un mot le singulier spectacle d'une persécution où l'on voit les tyrans suppliciés par leurs martyrs.

Que les bonnes âmes pleurent à leur aise si elles en ont envie, mais qu'elles pleurent du moins

..... Sur ce pauvre Holopherne
Si méchamment mis à mort par Judith.

JACQUES BARBIER.

FEUILLETON DE LA RENAISSANCE

PARIS-VERSAILLES

VOYAGE DE DÉSAGRÈMENT.

Gare Saint-Lazare

Le garde des sceaux (essoufflé). — Ouf ! m'y voilà ! Vous n'avez rien oublié, Antonin ?

Le secrétaire Antonin. — Non, mon cher patron. Je ne crois pas du moins ; nous allons vérifier le portefeuille.

L'employé du chemin de fer. — Messieurs les voyageurs pour Versailles, en voiture !

Le garde des sceaux. — Au diable, pas une minute à soi ! Avez-vous pu voir ?...

Le secrétaire Antonin. — Je crois que tout y est.

Le garde des sceaux. — A la bonne heure ! Quelle scie que ces voyages ! Il ne s'en est fallu que deux minutes...

Antonin. — Oui, grâce à l'encombrement du boulevard.

Le garde des sceaux. — Parbleu ! et il faut

passer quand même, à bride abattue. Un de ces jours nous nous y rompons le cou.

Antonin. — Dans ce cas, nos familles auront à demander des dommages intérêts à Laboulaye.

Le garde des sceaux. — Trêve de plaisanteries, car vrai ce n'est pas drôle. D'autant plus que j'ai été obligé ce matin de dépouiller un courrier énorme.

Antonin. — Oui, nous occupons beaucoup la poste aux lettres.

Le garde des sceaux. — Cent cinquante demandes de substituts pour la même place, et toutes apostillées par des amis.

Antonin. — Ou les amis des amis.

Le garde des sceaux. — Trop d'amis ! Voilà l'inconvénient des grandeurs ; il nous faudrait un tarif spécial : tant d'amis par ministère... de cette façon... bon ! le train part.

Antonin. — Ah diable !

Le garde des sceaux. — Qu'y a-t-il ? un détaillement déjà ?

Antonin. — Je ne trouve pas la pièce principale de votre dossier ?

Le garde des sceaux. — Que dites-vous là ? Ce certificat de... Machin ?

Antonin. — Précisément.

Le garde des sceaux. — Mais, je ne puis rien faire sans cela. Toute mon argumentation porte sur ce document !

Antonin. — Je le sais bien.

Le garde des sceaux. — Vous ne l'avez pas dans une de vos poches ; fouillez-vous !

Antonin. — Non, je me souviens maintenant,

j'ai laissé le papier sur le coin du bureau, en enfilaant mon pardessus.

Le garde des sceaux. — Il n'y a qu'une chose à faire mon ami, c'est de l'aller chercher immédiatement.

Antonin. — Impossible, le train file à toute vapeur.

Le garde des sceaux. — Bah ! une enjambée est vite faite. Vous devez être lestes.

Antonin. — Grand merci ! Et d'ailleurs j'arriverais trop tard.

Le garde des sceaux. — En marchant bien... Est ce que vingt-sept kilomètres vous effrayent ?

Antonin. — Pourquoi tenter l'impossible ? Vous demanderez le renvoi de la discussion.

Le garde des sceaux. — Il le faudra bien, et tous les journaux réactionnaires vont accuser encore le cabinet de ne rien faire, quand c'est ce maudit voyage...

Station de Saint-Cloud.

Le ministre de l'intérieur. — Vous disiez, Auguste, que cette jeune dame...

Auguste. — Est partie horriblement vexée, Excellence.

Le ministre de l'intérieur. — Pouvais-je la recevoir ? Il était une heure moins cinq et vous savez que le train n'attend pas... Que voulait-elle ? L'avez-vous tâté un peu ?

Auguste. — Oh ! Excellence !

Le ministre de l'intérieur. — Allons, je parle au figuré. Elle aurait pu au moins vous dire...

LA PREMIERE AUX CHAMBRES

Nos Seigneurs les évêques pétitionnent contre les projets de loi de M. Jules Ferry, comme de simples citoyens.

Econduit poliment de l'Elysée, où il s'était heurté au non possumus présidentiel,

Auguste. — Elle se prétendait nantie de hautes recommandations.

Le ministre. — Je vois ce que c'est, une sous-préfecture de troisième classe.

Auguste. — Mieux que cela !

Le ministre. — De deuxième, alors ?

Auguste. — Mieux que cela !

Le ministre. — Comment une préfecture entière ! Pas dégoûtée la dame !

Auguste. — Non, je crois qu'elle s'adressait plutôt au ministre des cultes. Il m'a semblé voir dans sa main une enveloppe... épiscopale.

Le ministre. — Episcopale ! une recommandation d'archevêque peut-être...

Auguste. — Cela se pourrait bien.

Le ministre. — Bigre, il fallait la recevoir, alors ! Nous sommes tenus à des égards particuliers...

Auguste. — Mais, puisqu'il était une heure moins cinq.

Le ministre. — C'est juste ! Et cependant, la recommandée d'un archevêque ! Nous n'avons pas de chance avec ce train. Vous verrez que demain on nous accusera de persécuter le clergé.

.....

M. Waddington. — Quel désagréable contre-temps ! Dire que pour une minute...

Bois-Rosé. — Une demi-minute même.

M. Waddington. — C'est vrai, une demi-minute... et vous êtes sûr qu'il m'apportait cette décoration ?

M. Guibert a réuni ses suffragants, et leur a fait signer une protestation juridico-canonique qu'il a adressée aux deux Chambres.

Il fait plaisir de voir les princes de l'Eglise s'incliner devant la souveraineté du législateur civil.

M. Guibert et ses co-signataires affectent même d'être pleins de déférence pour les honorables représentants du pays, et de faire un appel respectueux à leurs sentiments de haute équité. Qu'il a dû leur en coûter de s'humilier ainsi devant des pékins, qui tiennent uniquement leur mandat du suffrage universel!

Mais, ne scrutons pas les consciences. Oublions que dans les lettres pastorales, dans les sermons de carême et dans les colonnes de la presse bien pensante, la République et les hommes éminents du parti républicain sont l'objet des attaques les plus envenimées.

Au dire de l'archevêque de Paris et de ses vénérables collègues, le vote des projets de loi de M. Jules Ferry constituerait une spoliation de droits acquis et la ruine d'établissements, qui représentent une fortune d'au moins quinze millions.

Les droits acquis des congrégations ne sont pas plus inviolables que les privilèges de la noblesse, qui avaient des siècles d'existence et qui furent tous abolis en une nuit par l'Assemblée de 1789. Les pertes financières dont elles sont menacées ne sont pas un péril social, car personne en particulier, aucun rentier, aucun propriétaire, aucun père de famille, ne sera dépouillé par la révision de la loi de 1875.

Ce sont là des considérations qui ne peuvent troubler la conscience de nos législateurs, chargés de mettre un frein aux empiètements de l'ambition ultramontaine.

Si les cléricaux sont sur le point d'essuyer des dommages, toute la responsabilité en est à leur propre imprévoyance. Lorsqu'ils usèrent de la faiblesse d'une assemblée de malheur pour se faire octroyer la collation des grades et l'organisation de Facultés, rivaux de celles de l'Etat, ils furent mis en garde contre leur coup d'audace. On les prévint que l'Etat reviendrait prochainement de son abdication, et que les représentants d'une nouvelle assemblée ne manqueraient pas d'annuler une loi de surprise. Ils ne voulurent pas se rendre aux sages conseils. Ils ont joué une grosse partie; tant pis pour eux s'ils la perdent aujourd'hui!

Ils n'ont qu'à imiter la résignation du saint homme Job, et à accueillir les projets de loi Ferry par cette exclamation pleine de soumission filiale: « République souveraine, vous m'avez tout donné, vous m'avez tout enlevé, que votre nom soit à jamais béni! »

En interdisant aux organisateurs de l'enseignement cléricol l'usage des titres d'Universités et de Facultés, on écarte une confusion préjudiciable aux intérêts de l'Etat, on arrête une concurrence déloyale. L'Etat enseignant a bien le droit d'avoir une marque spéciale, et d'empêcher que les boutiques du coin ne prennent ses étiquettes pour lui enlever sa clientèle.

En se réservant exclusivement la collation des grades, l'Etat ne fait qu'entourer l'exercice des professions libérales d'une garantie rigoureusement indispensable. Puisqu'on ne peut être médecin ou avocat qu'en vertu d'un parchemin ministériel, pour que ce parchemin confère des droits égaux, il faut absolument qu'il ait la même origine, qu'il porte la même estampille. L'invention toute contemporaine des brevets professionnels, délivrés par le gouvernement sur le certificat d'examineurs qui ne sont pas ses fonctionnaires, est vraiment une invention drôlatique.

Bois-Rosé. — Oui, Excellence, le grand cordon de Porto-Rico.

M. Waddington. — Le seul qui manque à ma collection. Avouez que c'est du guignon! Et vous ne lui avez pas dit de revenir, à cet excellent attaché d'ambassade?

Bois-Rosé. — Pardon, je l'en ai prié, supplié même, mais il s'est retiré d'un air froid, en me disant qu'il ne repassait pas comme un fournisseur.

M. Waddington. — Parbleu, nous l'avons indisposé, froissé. Un homme qui vous apporte un grand cordon, cela ne se reçoit pas dans l'antichambre. Si j'avais su, j'aurais manqué le train.

Bois-Rosé. — Oui, mais votre interpellation sur ce premier secrétaire d'ambassade qui ne sait pas danser le cotillon!

M. Waddington. — Je la connais bien, parbleu! Nos gentilshommes prétendent qu'il y a là un manque d'égards pour les fêtes de la cour de Vienne.

Bois-Rosé. — Vous savez que vous pouvez invoquer l'exemple de M. de Metternich l'ancien.

M. Waddington. — Parfaitement, parfaitement, mais cela me rendra-t-il mon grand cordon. Ah! une idée.

Bois-Rosé. — Laquelle, Excellence?

M. Waddington. — Si vous retourniez à Paris, exposer respectueusement à l'attaché de Porto-Rico que l'heure du chemin de fer...

Bois-Rosé. — Démarche, inutile. Notre attaché a dû porter son cordon au ministère de la guerre.

M. Waddington. — Et je suis sûr que Gresley

En éliminant enfin des écoles les hommes qui s'incorporent dans une association cosmopolite, pour n'avoir plus de patrie, pour être les agents d'une lutte acharnée et occulte contre l'indépendance de la société, on ne décrète pas des suspects; on réduit à l'impuissance des individus, qui ont renoncé volontairement à leur qualité de citoyens.

Où est l'injustice? Où sont les spoliations?

M. Guibert et ses vénérables collègues parviendront encore moins à convaincre MM. les députés et MM. les sénateurs qu'en rejetant de l'enseignement les congrégations non autorisées, ils confisquent aux membres de ces congrégations les droits dont ils jouissent comme particuliers.

La méprise sur les intentions du gouvernement à ce sujet n'est pas possible.

Il ne s'agit pas d'empêcher le père Machin d'ouvrir et de diriger une école, primaire, secondaire ou supérieure, en remplissant toutes les formalités prescrites pour les établissements d'enseignement libre. Le but des projets de loi de M. Jules Ferry est de supprimer l'abus des congrégations enseignantes, qui existent contrairement aux lois relatives aux associations.

Pourquoi des révérends en robe noire, grise ou blanche, auraient-ils toujours le privilège de se concerter, de s'unir, de s'organiser hiérarchiquement, même pour une entreprise pédagogique, alors que les réunions sont formellement interdites aux civils, qui ont besoin de délibérer ensemble pour des besoins quelconques?

Quant aux violences faites aux sentiments des pères de famille chrétiens, qui ne sauront plus où envoyer leurs enfants pour recevoir un enseignement expurgé de toute doctrine révolutionnaire, elles sont une gascnade, qui ne mérite pas la moindre attention. Les petits-séminaires, les pensionnats des frères, les institutions d'abbés professant *in partibus*, seront toujours assez nombreux pour satisfaire les goûts des familles dévotes. Hélas! Il n'en restera que trop encore à la portée des naïfs et des habiles!

M. Guibert et ses vénérables collègues ont rédigé une protestation, qui invoque maladroitement les grands arguments de la justice, de la propriété et du patriotisme, et dont les allures mélodramatiques n'excitent pas la moindre pitié.

La République ne veut ni asservir la Religion, ni proscrire ses adeptes. Elle ne veut appliquer aux cléricaux que le droit commun. L'opinion publique ne se laissera point égarer à cet égard.

La Première aux Chambres peut donc être colportée dans les ateliers et les chaumières. Elle aura juste autant d'effet qu'un mandement de carême.

L'AJOURNEMENT

Le vote du Sénat sur la révision de l'article 9 de la Constitution a été ajourné.

A quelques jours d'intervalle, l'auguste assemblée a décidé, d'abord qu'il y avait urgence d'examiner la question du retour à Paris, ensuite qu'il n'y avait aucun inconvénient à en renvoyer le vote après Pâques. Ainsi l'urgence primitive n'était pas urgente.

Que voulez-vous? En politique, il est permis de varier, de penser noir le lendemain quand on a pensé blanc la veille, de chercher brusquement la vérité à gauche quand on avait pris d'abord la piste à

l'a déjà en bandoulière. Voilà pourtant où nous en sommes réduits: manquer des décorations ou manquer le train. Un attaché qu'on ne reçoit pas, un premier secrétaire qui danse mal, susceptibilités froissées, rapports tendus, peut-être un *casus belli*, et tout cela pour un voyage fastidieux et assommant.

Station de Ville-d'Avray

Un employé (sur la voie). — M. le préfet de police est-il dans le train?

Le préfet de police (à la portière). — Je suis là, qu'y a-t-il?

L'employé. — Une dépêche urgente.

Le préfet de police. — Donnez: ah sacrebleu!

Un député. — Une mauvaise nouvelle?

Le préfet de police. — Oui et non. Un individu voudrait me faire des révélations de la dernière importance sur l'assassinat...

Le député. — De la marchande de journaux?

Le préfet de police. — Précisément.

Le député. — Votre secrétaire ne peut-il pas les recevoir?

Le préfet de police. — Non, on ne veut avoir affaire qu'à moi seul.

Le député. — Renvoyez le rendez-vous à ce soir...

Le préfet de police. — Ce soir les révélations seraient éventées, ces choses là doivent s'attraper à la volée.

Le député. — Retournez à Paris par un train spécial.

Le préfet de police. — Pour que demain on

droite. Le comble de l'habileté, c'est-à-dire de la sagesse, est même d'opérer des volte-faces abracadabrantes, sans que le public n'y voie que du bleu.

Dans le cas présent, il y a, paraît-il, de savantes manœuvres sous roche. Le centre gauche du Sénat était hésitant; il regrette presque ses manifestations de la première heure contre la proposition Peyrat. Il fallait ménager son amour-propre et lui donner le temps de battre en retraite, de transiger avec les exigences de la Chambre, de se laisser convaincre par les conseils pressants du ministère. Les vacances de Pâques se sont trouvées là à propos pour faciliter les pourparlers et opérer les conversions. S'il y avait urgence pour résoudre la question une fois posée, il y a urgence maintenant de l'éclaircir et de l'approfondir.

Au retour du Parlement, le gouvernement qui n'avait pas suffisamment mûri son sujet, aura fait toutes ses réflexions, et le vote pourra s'effectuer en un clin d'œil.

Ajournement n'est donc pas cette fois synonyme d'enterrement. Loin de là! La proposition Peyrat qui était menacée d'être engloutie dans un flot de bulletins noirs, est presque assurée d'arriver à bon port.

Nous n'aurons pas à déplorer une nouvelle catastrophe de l'Arrogante.

Nous nous inclinons devant ces ingénieuses combinaisons de la stratégie parlementaire. Mais, nous déclarons qu'elles n'obtiennent point notre admiration.

Le revirement que la temporisation amènera peut-être dans l'esprit des amis de M. Léon Say, hostiles au retour à Paris, on l'eût provoqué avec bien plus de certitude par une attitude énergique et résolue de la part du ministère.

Le rapport de M. Laboulaye, qui conclut au rejet de la proposition Peyrat, est en effet un plaidoyer banal et incolore en faveur du maintien des Chambres à Versailles. Il ne contient pas un argument, que l'on ne puisse rétorquer aux dépens de son facétieux auteur.

Le séjour de Versailles n'a pas été jusqu'à présent trop nuisible aux délibérations des Chambres, et il n'y a pas lieu de mieux espérer du séjour à Paris. — Mais, les diligences faisaient aussi très-bien le service des voyageurs avant la création des chemins de fer!

La sécurité des Chambres à Paris reste toujours douteuse. — Mais, est-ce que la Banque de France, les musées, les ambassades étrangères, qui ont besoin aussi d'être à l'abri des coups de mains, trouvent cette sécurité insuffisante?

Le Conseil municipal, qui siège au Luxembourg, s'érige en Parlement au petit pied, et affiche des prétentions, dont le voisinage peut être blessant. — Mais, est-ce que le Conseil municipal ne tient pas précisément sa haute importance de ce qu'on le laisse trôner seul dans Paris? Est-ce qu'il ne serait pas relégué dans l'ombre, lorsqu'il n'occuperait plus que le troisième

m'accuse à l'Arbresle de jouer au souverain et au grand seigneur. Les révélations attendront.

Le député. — Et si elles sont pressées.

Le préfet de police. — Ce sera la faute au voyage de Versailles qui nous oblige à traîner le gouvernement en chemin de fer.

Station de Versailles

Un sénateur. — Quel temps atroce! une pluie diluvienne.

Second sénateur. — Avez-vous un parapluie?

Premier sénateur. — Pas l'ombre, il faisait si beau au départ.

Second sénateur. — Si du moins une voiture...

Troisième sénateur. — Avez-vous jamais trouvé des voitures quand il pleut?

Premier sénateur. — Dans ce cas, je retourne à Paris. Mes électeurs ne me sauraient pas le moindre gré d'avoir gobé un rhumatisme en leur honneur.

Second sénateur. — Et moi un rhume de cerveau.

Troisième sénateur. — Et moi un catarrhe.

Groupe de députés. — Alors vous n'allez pas jusqu'au château?

Groupe de sénateurs. — Avec un temps pareil! Je ne mettrais pas mon chien dehors.

Groupe de députés. — Le fait est que cette pluie, cette boue...

Groupe de députés. — Et ces grandes rues de Versailles, de vrais couloirs à pleurésie. Il serait absurde de se mettre au lit en rentrant.

rang sur l'affiche des représentations politiques du jour?

Ce qu'il y a de plus clair dans les préférences de M. Laboulaye pour Versailles, c'est qu'il a une résidence champêtre à Glatigny, et que Paris est trop loin de Glatigny, pour que le voyage quotidien dans la capitale soit agréable à M. Laboulaye.

Dès l'instant que M. Laboulaye trouve ses aises à venir à Versailles, tous les députés, tous les sénateurs, doivent être du même avis.

Qui sait, au reste, si quelque arrière-pensée n'est pas restée au fond de l'encrier — l'encrier de Strasbourg — dont M. Laboulaye s'est servi pour rédiger son rapport?

Qui sait, s'il n'a pas caressé avec bonheur la perspective d'un conflit des deux chambres, d'une crise gouvernementale, d'un soubresaut parlementaire qui aurait culbuté le banc des ministres et qui lui aurait fait tomber un portefeuille entre les mains?

La compétition des portefeuilles est trop souvent, hélas! le mobile secret des résistances que l'on constate tout à coup dans certains groupes d'honorables.

Le ministère a eu tort de s'effrayer des velléités rurales du centre gauche du Sénat. Ils ne tiennent pas tant que cela, les Béranger et les Lasteyrie, à se promener autour du bassin de Neptune!

Si M. Le Royer, parlant au nom du cabinet, eût affirmé le besoin du gouvernement d'économiser et son temps et sa peine; s'il eût déclaré nettement que Paris ne mérite point la défiance dont il est l'objet et que l'unique moyen de faire croire à l'instabilité des institutions républicaines, c'est de laisser supposer qu'elles peuvent être à la merci d'une émeute; s'il eût revendiqué le retour à Paris, comme une preuve de l'harmonie des pouvoirs et des populations: les partisans de la villégiature versaillaise auraient capitulé.

Pour manœuvrer les majorités, il faut avoir de la souplesse. Il suffit souvent d'avoir de la volonté.

Décidément, nos ministres n'ont pas conscience de leur force!

Une Vieille Manie

Il faut un jour pour changer un gouvernement; il faut un siècle pour changer une habitude.

Combien de gens, aux yeux desquels il suffit qu'un homme soit revêtu de la première magistrature du pays, pour voir en lui la concentration de tous les pouvoirs et de toutes les prérogatives?

Combien d'esprits, même très-éclairés, qui par la seule force de la routine ne tiennent pas compte des révolutions politiques accomplies, et qui se figurent que le chef de l'Etat exerce toujours ses fonctions de la même manière?

Sous la monarchie, sous l'empire, on se rendait aux Tuileries, toutes les fois qu'il s'agissait de préparer l'avènement d'une

Chœur des sénateurs. — Entendu, nous repar- tons; venez-vous?

Chœur des députés. — Comment donc!

Au Sénat

Le Président. — M. le ministre de l'intérieur m'annonce qu'il est prêt à répondre à la question que l'honorable M. de Gavardie...

Une voix. — Il n'est pas là.

Le Président. — Je reçois à l'instant un télégramme de notre collègue.

« Baromètre variable, ne viendrai pas aujourd'hui. »

Le ministre de l'intérieur. — Et c'est pour cela qu'on me fait faire cinquante-quatre kilomètres!

A la Chambre

Le Président. — La parole est à M. le duc de Laroche-foucauld-Bisaccia pour son interpellation à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Waddington. — Je suis prêt.

M. de Gasté. — Messieurs, nous ne sommes pas en nombre!

Le Président. — Le bureau va vérifier... Il est constant qu'il n'y a pas plus de cent cinquante députés présents.

Une voix. — Naturellement, il pleut à seaux.

Le Président. — L'interpellation est renvoyée à une prochaine séance.

M. Waddington (désespéré). — Et mon grand cordon est perdu! Versailles, voilà de tes coups!

Chœur des ministres. — La tête de Laboulaye!

L. LECLAIR.

forme, ou d'obtenir la réparation d'un préjudice. Avant tout, il fallait intéresser à la cause le souverain assis sur le trône. On avait la promesse du roi ou de l'empereur, on était sûr de son affaire.

On était alors sous le régime de la grâce divine, et tout le monde appliquait cette maxime de la sagesse ecclésiastique, qu'il faut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses ministres.

Cette habitude de s'adresser directement au chef de l'Etat pour la protection de tous les intérêts, de solliciter son intervention à propos de n'importe quel conflit, est tellement passée dans les mœurs, qu'il est difficile aux quémendeurs de notre époque de se rappeler que le pouvoir personnel a disparu.

Autrefois on allait aux Tuileries, aujourd'hui on prend le chemin de l'Elysée.

L'autre jour, c'était M. le cardinal Guibert, qui allait déposer ses doléances dans le sein de M. le président de la République, et tentait un effort suprême d'éloquence pour lui faire prendre en aversion les projets de loi de M. Jules Ferry.

Hier, c'était M. Estancelin qui se rendait auprès de l'Élu du Congrès pour l'apitoyer sur le sort de l'agriculture indigène, et lui suggérer des mesures protectionnistes contre les importations étrangères.

Que devient, au milieu de ces démarches théâtrales, la fiction constitutionnelle du président qui contresigne les lois et ne gouverne point ?

Voyez l'embarras de M. Jules Grévy, si, au moment où il venait de tendre une main sympathique à l'archevêque désolé de Paris, un huissier avait annoncé la visite d'une délégation chargée de lui remettre, au nom de cent mille signataires, une requête pour l'application des lois existantes contre la persécution des jésuites !

Voyez son trouble, si, pendant que la police lui commandait d'avoir des paroles enflammées pour M. Estancelin, le président de la Chambre de commerce de la Seine était survenu, implorant, au nom du commerce parisien dans le marasme, la suppression radicale de toutes les entraves de douanes !

On fait à M. le président de la République une singulière situation. Pour la solution d'une affaire, qui est de la compétence de ses ministres et de la Chambre, et qui ne dépend pas de son bon vouloir, ceux-ci le tirent par les basques de l'habit, ceux-là le prennent par le bout de sa cravate.

Par bonheur, M. Grévy est aussi bon enfant qu'il est scrupuleux sur les limites de ses attributions constitutionnelles.

Il donne de l'eau bénite de cour à tous les solliciteurs qui viennent le relancer dans ses paisibles palais, sans leur laisser soupçonner que son eau bénite n'a aucune vertu magique.

On prend quand même à toute heure le chemin de l'Elysée. A M. Guibert, à M. Estancelin, arrosés d'eau bénite, succéderont d'autres avocats improvisés des grandes souffrances, des grandes injustices et des grandes infortunes.

C'est ainsi que Jupiter est sans cesse en lutte avec des obsessions simultanées des fanatiques, dont les uns demandent la pluie et les autres implorent le beau temps.

Mais Jupiter est immortel et les importunités ne risquent pas d'altérer sa santé olympienne.

Nous demandons un peu de répit pour la tranquillité de M. Jules Grévy.

On devrait remarquer enfin que nous ne sommes plus au temps où il suffisait d'un signe du roi pour faire marcher la France, d'un empereur légiférerait suivant ses caprices, ou un maréchal remettait en vigueur le code haïssable.

La manie d'aller pleurer à l'Elysée est un reste des coutumes monarchiques, qui est devenu un non sens et une bêtise.

Qu'on laisse donc M. Grévy à ses réceptions officielles et M^{me} Grévy à ses confidences !

FEUILLES VOLANTES

Les novellistes réactionnaires ne veulent pas se départir de leur système de mensonges et de calomnies.

A peine annonçait-on que quelques grâces allaient être accordées à la Commune venaient de débarquer en France, que l'on s'est empressé de leur mettre dans la bouche des cris sinistres. On n'a pas même hésité, pour leur imputer un ou deux assassinats, qui ont coïncidé d'aventure avec leur arrivée.

Il est si doux d'entretenir le timide bourgeois dans la terreur salutaire du pétrole et de la République !

L'occasion de jeter un froid sur les projets de loi de M. Jules Ferry, sur le retour des Chambres à Paris, ne pouvait s'offrir plus belle. — On ne l'a pas manquée. On nous a raconté des histoires de revenants.

Cet abus des fausses nouvelles, imaginées dans le camp conservateur pour empêcher la tranquillité des esprits, aurait ému, dit-on, le ministre de la justice, et des ordres de poursuites seraient donnés contre un journalet qui a persisté dans ses racontars idiots. Il y aurait un moyen bien simple de corriger les sycophantes de la réaction.

Chaque fois que l'un d'eux est pris en fla-

grant délit de mensonges, les journaux républicains devraient reproduire son odieuse plaisanterie sous cette rubrique :

« On lit dans le *Menteur* » (entre parenthèse : l'*Ordre*, par exemple).

— 0 —

On a bien ri au conseil de révision tenu à la préfecture de la Côte-d'Or, le 22 mars dernier.

Une véritable épidémie de « bégayage » s'était abattue ce jour-là sur les jeunes conscrits.

Chose singulière, les sujets atteints appartenaient tous à cette classe d'individus qui sont sûrs d'arriver en paradis, parce qu'ils n'ont pas inventé la poudre.

Chose plus extraordinaire encore, ils appartenaient tous à une congrégation de Saint-Joseph, et ils étaient munis d'un engagement décennal dans l'enseignement, c'est-à-dire d'une dispense en bonne forme du service militaire.

L'idiotisme de l'un de ces congréganistes, admis dans les écoles, était tellement manifeste, que le conseil de révision l'a réformé d'office pour cause d'imbécillité, sans se soucier du parchemin qui constatait son engagement.

On dira peut-être que ces porteurs de lettres d'obédience ne sont pas employés à l'enseignement, mais attachés au service du bas-office, au curage des casseroles, au balayage des cabinets, etc.

Reste alors le subterfuge à l'aide duquel on trompe l'administration académique, pour avoir à bon marché des garçons de cuisine.

Le conseil de révision de la Côte-d'Or a ri de ce subterfuge tout à son aise. Il n'avait pas autre chose à faire.

Mais qu'en pense le fonctionnaire responsable, qui a délivré les certificats d'engagement décennal aux pauvres d'esprit ci-dessus ?

Il a été complice ou dupe.

— 0 —

Un maire qui ne se laisse pas facilement entortiller par les supercheries cléricales, c'est le maire de Tours. Son exemple est bon à faire connaître.

A Tours, comme à Lille, à Orléans, à Nantes, etc., les cléricaux font circuler des pétitions, protestant en termes peu modérés contre les projets de loi de M. Jules Ferry. Ils ne sont pas difficiles, — cela va sans dire, — pour le recouvrement des signatures. Femmes, enfants, servantes et marmots, sont inscrits avec de beaux paraphe sur les listes de protestation. Il n'y a plus qu'à trouver ensuite un chef de bureau ou un maire complaisant pour mettre le *visa* et la farce est jouée.

Le maire de Tours n'a pas permis qu'on lui fit ce tour là. Il a signifié qu'il ne légaliserait aucune signature de mère de famille, sans l'autorisation de son mari. A malins, malin et demi !

Nous ne serions pas étonnés d'apprendre que ce malin maire de Tours est mis au ban de la bonne société, et que les ordre-moraux demandent sa révocation, sous prétexte qu'il jette la discorde dans les ménages.

— 0 —

Les républicains avancés de la Haute-Garonne viennent de commettre un impair.

Au second tour de scrutin pour un siège de conseiller général, ils n'ont pas voulu reporter leurs voix sur le candidat républicain modéré, qui avait obtenu le plus grand nombre de suffrages, et, grâce à cette diversion maladroite, ils ont fait arriver premier le candidat réactionnaire.

Les voilà bien *avancés* à présent !

Les Nonnes dans les Lycées

Quelque malsain que soit l'intérieur des établissements universitaires, au point de vue de l'hygiène spirituelle, l'intrigue cléricale nemanque pas d'y avoir ses représentants dévoués.

Indépendamment de l'aumônier, dont la présence est réglementaire, mais qui sort facilement de son rôle de catéchiste pour avoir sa part d'influence sur les études et la discipline, la plupart des lycées ont le bonheur de posséder des couples de nonnes préposées à l'infirmerie et à la lingerie.

L'administration universitaire, incomparable par sa naïveté, est toute fière de compter dans son personnel ces figurantes des ordres religieux, dont elle croit tirer avantage pour avoir la confiance des familles.

— Comment, notre maison n'enlèverait-elle point tous vos scrupules de mère chrétienne, dit le proviseur Pomme-Rose à la baronne Pince-Lèvres ?... Nous avons un aumônier qui est adoré des enfants... Les soins de la toilette leur sont prodigués par des sœurs, qui sont d'une aménité évangélique, etc., etc.

Place aux nonnes !...

Il existe bien une circulaire ministérielle, prescrivant de préférence pour la direction des services annexes des lycées, le choix des veuves d'anciens professeurs, qui ont besoin de gagner honorablement leur vie. Mais une femme en bonnet ordinaire a si peu de prestige ! Parlez moi des cornettes et des chapeliers flottants, pour jeter de la poudre aux yeux des parents !

Les bonnes sœurs, attachées à la lingerie

et à l'infirmerie, sont donc les palladiums catholiques de ces maisons d'éducation perverses qu'on appelle des lycées.

Bien imprudents, toutefois, les économistes qui sont tentés de les considérer, *à priori*, comme des auxiliaires irréprochables !

Il s'est rencontré des cas, où pour cause de vires non autorisés par les règlements, des proviseurs ont été dans la douloureuse nécessité de mettre à la porte de leurs lycées les palladiums catholiques.

Dam ! Les bonnes sœurs ont le naturel fort charitable. Il n'y a rien d'étonnant qu'elles succombent à la tentation de contribuer à de bonnes œuvres, en pratiquant de petites surcharges sur leur comptabilité. Qui oserait jeter la pierre à celles qui s'ingénient ainsi, pour attirer les bénédictions divines sur cette Université impie, qui en est radicalement indigne ?

Nous ne faisons allusion à ces accidents de la collaboration des nonnes dans les lycées que pour établir les avantages imaginaires de leurs services. Les relations de l'autorité avec les employés civils sont, dans tous les cas, beaucoup moins délicates.

Alors, pourquoi la préférence accordée aux nonnes ?

Pourquoi l'invitation officielle de confier la lingerie des lycées à des dames appartenant au monde universitaire est elle en déshérence ?

Nous ne demandons point que les collégiens soient soustraits au contact des bonnes sœurs.

Nous voudrions seulement que l'on courût moins après les palladiums catholiques, et que, chaque fois qu'une veuve ou une fille de professeur sans ressources offre ses services, ses droits fussent respectés.

RÉCLAME ÉLECTORALE

C'était une averse d'amendements, l'autre jour, à la Chambre : de droite, de gauche, du centre, de partout il en pleuvait. C'est qu'il s'agissait du classement des lignes d'intérêt général, et ces discussions de loi sur les chemins de fer semblent faites tout exprès pour faire valoir les députés malins auprès de leurs électeurs.

Une enquête a été faite ; les ingénieurs ont donné leur avis ; le gouvernement et la commission sont tombés d'accord sur un tracé. Mais, lorsqu'on était candidat, on a promis une voie ferrée aux électeurs de Brasse-les-carottes ou de Parfum-les-engrais, et le tracé du gouvernement laisse de côté ces deux importantes capitales. Vite un amendement. On n'avait pas eu la majorité aux dernières élections dans la Commune de Saint-Machin, et cette opposition pourrait être gênante une autre fois. Encore un amendement.

Et le lendemain ces bons électeurs lisent dans le journal de l'endroit : « La sollicitude de notre excellent député M. X. pour le bien-être de nos localités ne se dément pas un seul instant. Son activité est infatigable ; il vient de protester énergiquement contre le tracé absurde de la ligne de... à..., tracé que l'intrigue seule a fait adopter, et il a déposé un amendement qui donne satisfaction au bon sens et à l'intérêt général. »

L'amendement est repoussé, cela va sans dire ; celui qui le présentait le savait. Lisez, pour vous édifier, la naïve interruption de M. Haentjens dans la séance du 29 mars : « On sait, s'est-il écrié, que les amendements présentés par la droite n'ont aucune chance d'être adoptés par la commission. »

Par la droite est là simplement pour la forme, et parce que tout député de la minorité doit à lui-même et à son parti de se dire opprimé par la majorité. Le fait principal n'en subsiste pas moins : les auteurs des amendements étaient, avant de les présenter, bien fixés sur leur sort. Mais, pour être député, on n'en est pas moins homme, c'est-à-dire un peu égoïste, et l'on ne peut pas songer uniquement à l'intérêt du pays. Les députés des centres radicaux déposent de temps en temps quelque proposition flamboyante ou émettent des vœux peu opportuns, afin de se ménager les bonnes grâces de leurs électeurs ; les députés des campagnes se rattrapent sur les tracés de chemins de fer, et il faut avouer que rarement plus belle occasion ne s'était offerte ; ils en ont largement profité.

THEATRES

Grand-Théâtre. — Nous ne nous trompons pas en prévoyant l'immense succès qui attendait M. Faure dans la *Favorite*, succès qui s'est traduit par les applaudissements les plus sincères, les plus chaleureux dont il ait été l'objet jusqu'à cette soirée par laquelle il a clos la série de ses représentations.

Pendant le second et le troisième acte, l'éminent chanteur a littéralement surpris, émerveillé ses auditeurs, stupéfaits pour ainsi dire qu'on pût arriver à rendre avec une telle perfection le rôle d'Alphonse.

Avec M. Faure, Alphonse n'est plus ce roi insoufflant et quasi ridicule dont les barytons ordinaires outrent encore la banalité, c'est ce prince jeune, ardent, amoureux et jaloux, passionné et trahi, que le librettiste et le compositeur avaient sans doute rêvé, mais que seul le grand artiste pouvait révéler au public.

A côté de M. Faure, M. Stéphanne a su mériter les unanimes bravos de la salle. Depuis bien longtemps nous n'avions vu le rôle de Fernand tenu avec autant de goût, de sentiment et d'expression.

M^{me} Legenise, en dépit de sa voix trop courte, et M. Echetto, malgré les éclats intermittents de la sienne, se sont montrés très-convenables.

Afin de corser le spectacle, M. Faure avait intercalé entre le 3^e et le dernier acte, *les Rameaux*.

Amour-propre d'auteur, soit ; mais le moindre morceau d'un musicien autre que le célèbre baryton eût été aussi bien, même mieux venu que ce pastiche du Noël d'Adam, dont les chanteurs de théâtres, de casinos ou de salons nous rabattent les oreilles.

Paulo minor. Le Grand-Théâtre a repris le *Voyage en Chine*. Encore un ouvrage dont la carrière sera forcément limitée. Il est si rare que, pendant deux campagnes consécutives, une œuvre réussisse à captiver la faveur publique ! Avec une interprétation supérieure, le résultat est possible ; avec une interprétation identique à celle de l'année précédente, il est à peine probable. Mais avec une exécution légèrement inférieure, l'insuccès est pour ainsi dire certain.

Nous retrouvons bien aujourd'hui MM. Herbert et Cabannes, et nos deux excellents Alidors de Rosenville et Bonneteau, MN. Nerval et Gustave, si finement comiques ; M^{me} Caillot et Neulat remplacent avantageusement dans leurs rôles M^{me} Naldi et Léont, mais il manque cette saison M^{lle} Cécile Mézeray et M. Falchieri. A celle-là, qui ne brillait point pourtant par de transcendentes qualités de comédienne, mais dont le chant avait de la chaleur et du relief, succède M^{lle} Arnaud, dont les gestes embarrassés et le talent un peu terne laissent le public froid dans un rôle où la virtuosité n'a rien à voir.

A M. Falchieri succède M. Guillien, artiste consciencieux, intelligent, plein d'entrain, mais qui faute d'expérience et d'années, nous a naturellement montré un Pompéry trop jeune, d'allures trop vives, trop impétueux, manquant un tantinet de dignité et de distinction.

Ajoutons que le *Voyage en Chine* aurait exigé quelques répétitions supplémentaires pour rendre moins appréciables les lapsus et absences de mémoire qui ont émaillé la première représentation.

Nous l'avons, paraît-il, échappé belle la semaine passée.

Pour une robe égarée, sans laquelle M^{lle} Mézeray ne voulait point jouer un acte d'*Etienne Marcel*, nous avons failli perdre cette forte chanteuse, — ou plutôt la direction a failli se priver de ses services jusqu'à la fin de l'année.

O Muses, qui du haut du Grand-Théâtre veillez à nos plaisirs, est-ce vous qui avez écarté de nos lèvres ce calice d'amertume ? Grâce vous en soient rendues !

Disons-le tout bas : nombre d'amateurs de notre connaissance, gens de mauvais goût évidemment, semblaient tout préparés à applaudir une autre « étoile » également sympathique, mais moins nerveuse alors, — M^{me} de Stucklé par exemple.

Célestins. — Reprises et nouveautés n'ont guère tenu l'affiche des Célestins ces temps-ci. L'espèce de quarantaine infligée par le public à ce théâtre tiendra-t-elle encore contre le *Mari de la débutante* ? Nous ne le présumons pas.

La nouvelle comédie de MM. Meilhac et Halévy possède le défaut de la plupart des ouvrages écrits depuis peu par les auteurs à la mode, *Niniche*, l'*Age ingrat* entre autres. C'est une pièce parisienne, boulevardière, nous faisant pénétrer dans un monde ou un trois-quarts de monde inconnu de la province.

Des types tels que la débutante étoile Nina, sa marraine M^{me} Capitaine, son mari Lamberthier, le directeur Montdesir, le protecteur Biscara, le comte Escarbonnier, etc., sont vivants et moins rares qu'on se l'imagine, — mais à Paris seulement.

Malgré ce défaut de conception, pour ainsi dire, la pièce est bien faite, l'est dans de justes proportions, très-amusante. L'esprit y réside peut-être moins dans les mots, quoiqu'il y en ait de jolis, que dans l'enchaînement de l'intrigue et dans les situations amenées par elle. Le premier acte est un peu languissant, par la faute des acteurs peut-être. Mais les autres et particulièrement le 3^e qui se passe derrière la toile d'un théâtre, est vraiment fort drôle.

L'interprétation est généralement bonne, excellente même de la part de MM. Didier et Noblet, pleins d'entrain et de verve. Nous n'aurions aussi que des éloges à décerner à M. Belliard si notre premier comique voulait bien se résoudre à accélérer son débit, à ne pas prendre des temps à propos de rien, à moins souligner les effets comiques au risque d'en atténuer la portée. MM. Thomasse et Delorme et M^{me} Richer sont très-convenables, et les petits rôles sont tenus suffisamment.

Le poids de la pièce repose sur M^{lle} Monthazon, à qui est échu le personnage de Nina, dont elle se tire le mieux du monde, étant données ses aptitudes et son jeune talent.

Cependant Nina n'est rien moins qu'une ingénue et il nous semble que la distribution eût été préférable si le rôle avait été confié à M^{me} Leriche, à qui la direction octroie de bien grands loisirs, au vif regret de ceux qui apprécient la finesse et l'intelligence de cette artiste.

G. LAURENT.

Nous avons assisté mardi, à une soirée musicale offerte par M. J. Chatron architecte du Théâtre Bellocour.

Les principaux artistes de notre Grand-Théâtre, MM. Luigini, Stéphanne, Delrat, Mesdames Mézeray, d'Erville, Luigini, etc., s'y sont fait entendre, et ont recueilli les bravos sympathiques d'un auditoire composé de la plupart des dilettanti de notre ville.

Il serait à désirer que l'exemple donné par M. Chatron se renouvelât souvent, car les soirées artistiques de ce genre présentent plus d'intérêt et d'agrément que les petits cancons et les agréables médisances qui forment le menu habituel des réceptions mondaines.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable, A. ALRICY.

Lyon. — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALRICY, suc.

ÉCONOMIE SÉRIEUSE

Gardez vos Fourrures, Plumes, Lainages, Tentures, etc. L'Insecticide foudroyant préserve infailliblement des mites, teignes, etc. E. Galzy, fabric., 28, Bugeaud, Lyon. Le kilogr., 12 fr.; 100 gr. p. poste, 1 fr. 95.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Sains **M^{ME} DUPORT** Discretion
TIENT DES PENSIONNAIRES
Lyon, 31, rue Centrale (Ecrire franco)

SAGE-FEMME

Maison d'Accouchement
TENUE PAR M^{LE} JEANNIN
5, rue de la Platière, Lyon
PENSIONNAIRES
Soins les plus assidus. Discretion assurée
PRIX MODÉRÉS
Se charge de placer les enfants.



Phthisie, Toux opiniâtres, bronchites,
(Voir aux Annonces Capsules DARTOIS)

On demande à acheter
DEUX CHEVAUX
De préférence bais foncés
S'attellant ensemble et séparément; âge
de 7 à 8 ans.
S'adresser à l'Agence générale de publi-
cité, 14, rue Confort.

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne fabrication des
CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

BON MARCHÉ
ÉLÉGANCE
ET
SOLIDITÉ

Hommes 12fr
Femmes 8fr

Dépôt de la chaussure Pinet

Maison CASSET, rue de la République, 32 (ex-rue de Lyon)

ANÉMIE, CHLOROSE, MANQUE D'APPÉTIT
Mauvaises Digestions, Convalescences prolongées.

VIN BERTRAND

Le Tonique par excellence
A BASES DE QUINQUINA & D'EXTRAIT DE MALT
COMBINÉS AUX
principes aromatiques du café, du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant d's forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit par toutes autres causes débilitantes, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère de la substance médicamenteuse qui en fait la base principale. Tient en conservant ses principes actifs, le seul enfin justifiant cette maxime d'Horace :
Omnis tulit punctum qui miscuit utile dulci.
Celui-là atteint la perfection qui joint l'utile à l'agréable.

ENTREPOT GÉNÉRAL CHEZ L'INVENTEUR
Pharmacie des Archers, rue Confort, 12, Lyon
DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER
PRIX : 5 FRANCS
Pour éviter les contrefaçons, exiger la signature : LÉON BERTRAND
Expédition franco à partir de 6 bouteilles.

Articles de Luxe et de Fantaisie

M^{ON} CASSET

Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON)

MARQUINERIE

Bijouterie. — Tabletterie
Sacs gileciers, Nécessaires garnis
Ébénisterie artistique
Porte-Bonquets, Passe-Partout
Chapelles, Petits Bronzes
Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie
Caves à Liqueurs

ÉVENTAILS

Porte-Cigares en Cuir de Russie

CHAPELLERIE

Maison RIVIER Sœurs
Rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80. LYON

Cette Maison a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la Saison d'été et des fêtes de Pâques, elle vient de recevoir des assortiments variés d'articles de tous genres, dans d'excellentes conditions. Comme par le passé, ses achats lui permettent de vendre à des prix qu'il est impossible de trouver ailleurs, de la marchandise fraîche et à la dernière mode.

PRIX FIXES INVARIABLES MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS

Asperges, Vignes, Figuiers, Fraisiers D'ARGENTEUIL

Les Asperges Louis LHERAULT ont obtenu
Le GRAND PRIX à l'Exposition universelle de 1878

Pour leur qualité, rendement, volume, beauté, précocité, rusticité, etc. Pour avoir du plant de ces asperges, s'adresser directement et exclusivement à

Louis LHERAULT
Horticulteur-cultivateur, 29, rue des Ouches à Argenteuil (Seine-et-Oise).

Seul lauréat des Médailles d'honneur qui ont été décernées à des légumes si réputés aux grandes Expositions internationales européennes.
Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878 pour ses cultures de Figuiers d'Argenteuil.

Grande collection de Vignes de cuve et de table, et de Fraisiers pleine terre et pour culture forcée, comprenant les variétés les plus nouvelles et les plus renommées.

Vigne Gamay noir d'Argenteuil, la plus rustique, la plus productive et la plus cultivée pour la fabrication du vin.

L'époque la plus convenable pour les plantations est pour les Asperges de janvier à fin avril; pour les Figuiers, Vignes et Fraisiers: depuis fin octobre jusqu'à avril.

Envoi franco du Catalogue sur demande affranchie.

CHEZ L'AUTEUR : Instructions générales sur la culture des Asperges d'Argenteuil, par Louis LHERAULT, 2^e édition. — Prix: 1 fr.
Culture du Figuier d'Argenteuil, par le même, 2^e édition. — Prix: 1 fr.

AUX MEDAILLES

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 74 et 76, Lyon

MAGASINS DE CHAUSSURES les plus vastes de France

J.-C. SIMIAN Fabricant

PRIX-FIXE

Assortiments immenses pour Hommes, Dames & Enfants
Succursale à St-Etienne, rue St-Louis, 12, près l'église

Compagnie générale
D'AFFICHAGE
V. FOURNIER, Directeur
14, Rue Confort, 14 -- LYON

VÉRITABLE TOILE SOUVERAINE
Contre DOULEURS rhumatismales, PLAIES et BLESSURES
préparée par VERRIÈRE, pharm. à Lyon
Rue St-Côme, 8, à l'OURS BLANC
Prix 6 fr. le mètre (f) contre mandat-poste. Exig. sur la toile le cachet Verrière. Dép. d. toutes les pharm.

PLUS DE RHUME DE CERVEAU
Guérison en 24 heures par la POUDRE EGALON
fr. 75 c. — Dans les Pharmacies.

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de Salsepareille QUETAINÉ guérit toutes les Maladies contagieuses; Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les Acretés des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense de tisanes.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

Même pharmacie: Pomme souveraine pour les yeux, Prix: 2 fr. — Liqueur infaillible contre les maux de dents, Prix: 2 francs.

EN VENTE
LE
PASSE-TEMPS
Journal
Paraissant tous les dimanches
Littérature, Beaux-Arts, Musique, Poésies, Biographies, Nouvelles
Administration et Rédaction :
14, RUE CONFORT, A LYON
15 centimes le numéro 15 c.
Abonnements : Un an, 7 fr.; — Six mois, 4 fr.; — Trois mois, 2 fr.

ÉLIXIRS PUY N°1 ET N°2

Les Elixirs n° 1 et n° 2 sont des préservatifs puissants contre la peste, maladies contagieuses, épidémies et autres, comme ils sont pour les rhumatismes, les acretés du sang, maladies secrètes et affections vireuses, qui disparaissent par leurs principes détersifs et débouillants, chassent et éliminent du torrent de la circulation toutes espèces d'acretés des humeurs, qui sont l'origine de la plupart de nos maladies.

L'Elixir n° 1, pour les enfants, les personnes frêles, maladies de poitrine, d'estomac, maladies chroniques, etc... n° 2, comme il est dit plus haut. Ces Elixirs sont hygiéniques, fortifiants, donnent du timbre à la voix, dégagent l'ouïe, éclaircissent le teint et la vue, donnent une nouvelle vie à tous ceux qui en font usage.

Chez Puy, seul inventeur. Laboratoire, rue Neuve-des-Charpenne, 41 (près Lyon).

FARINE MEXICAINE C'est un fait acquis à la science aujourd'hui, que toutes les maladies de poitrine sont guérissables par l'emploi de la Farine Mexicaine du docteur Benito del Rio de Mexico. Cet aliment est non-seulement le plus sûr, mais encore le plus agréable remède pour guérir : les maladies de poitrine, bronchites, catarrhes, maladies du larynx, phthisie pulmonaire tuberculeuse, maladies consomptives, vieux rhumes, anémie et épuisement prématuré.

S'emploie pour la nourriture des vieillards, des convalescents et des jeunes enfants. Dix ans de succès et 100.000 malades guéris le plus souvent alors qu'on les croyait perdus sans ressource, prouvent qu'on ne doit jamais désespérer.

La Farine Mexicaine se trouve à Tarare (Rhône), chez le propagateur M. R. Barlerin, pharmacien-chimiste, Lyon, pharm. Farley, 114, quai Pierre-Scize, et dans toutes les principales pharmacies, herboristeries, drogueries et épicerie de Lyon et de France.

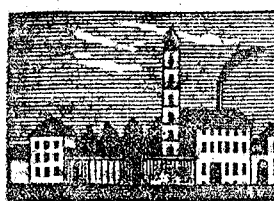
Mêmes maisons : Café Barlerin hygiénique de santé, stomacal et fortifiant; en boîtes de 500 grammes. Prix 2 francs.

AUX ASTHMATIKES

16 ans de succès et des cures si nombreuses qu'elles ne se comptent plus, prouvent que le traitement de M. Aubrée, médecin-pharm. à Ferté-Vidame (Eure-et-Loire), est sans rival contre l'asthme, la toux, l'oppression, la bronchite, le catarrhe; il est à la portée de tous. Consultations par correspondance, renseignements gratuits.

LAVAGE DE TÊTE AU PANAMA
Séchage instantané, Coupe de cheveux microscopiques. Teintures brune, noire ou blonde. — Salon d'application et de consultation. — Discretion assurée — ROCHON, breveté, cinq fois médaillé aux expositions de Vienne, Lyon et Paris. RUE GRENETTE, 34, Lyon.

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



2 fr. MONTRE SOLAIRE Dernière nouveauté scientifique d'Amérique, donnant l'heure comme un chronomètre, qual. supérieure donnant l'heure en même temps de tous les pays du monde, 3 fr. franco contre timbres ou mandat (Prospectus franco) G. Smith, 5, rue du 29-Juillet, Paris.

CAPSULES DARTOIS A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE

Seul remède spécial contre la PHTHISIE et les TOUX OPINIÂTRES qu'il améliore rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HUMIDE. — Les Capsules Dartois, de la grosseur d'une pilule ordinaire, n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tout employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit.

3 fr. dans les Pharmacies. — Expédition et brochure franco. — 97, rue de Rennes, Paris.

ÉPILEPSIE

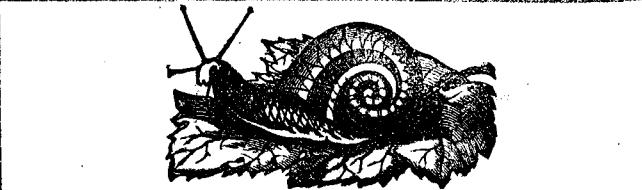
CRISES NERVEUSES, HYSTERIE
Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.
D^r RIVALLS, 107, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.

Pharmacie LANGLADE & AUGUET, rue Thomassin, 8.

NÉURALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE
Guérison rapide et sûre par
la Poudre Antinéuralgique de G. Langlade

MALZ EXTRACT DÜRR

(Extrait de Malt et Bonbons de Malt Dürr, de Strasbourg)
Employés en Allemagne depuis longtemps avec le plus grand succès, pour combattre les Maladies de Poitrine, SEULS REMÈDES qui calment la TOUX instantanément. Des plus efficaces, par la Diastase qu'ils contiennent pour la guérison des Dyspepsies, Gastralgies, Aigreurs, Vomissements, etc., etc.
Le flacon d'Extr. de Malt, 2 fr. 50. — La boîte de Bonbons, 2 fr.
Dépôt général, Pharm. SIMON, rue de Lyon, 89.



PATE & SIROP D'ESCARGOTS
De MURE, à PONT-SAINT-ESPRIT
La Pâte et le Sirop de MURE guérissent sûrement les irritations de poitrine, rhumes, catarrhes aigus ou chroniques, asthme, coqueluche.
Prix de la Pâte: 1 fr. la boîte. — Prix du Sirop: 2 fr. le flacon.
Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies. — Refuser les contrefaçons.

INJECTION BARRAJA VRAIE INFAILLIBLE
Guérison instantanée, radicale, des maladies secrètes les plus invétérées. Prix: 4 fr. 118, cours Lafayette, Lyon.

INJECTION
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE DES ÉCROULEMENTS PRÉCIS ET SÛRS. PRIX INVARIABLE. Place Maréchal 14. ST-ETIENNE

Dépôt: Pharmacie des Célestins et toutes les Pharmacies.